Cinquantième année. - N ° 86 A 4 mai 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 403

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST

Ventes et cessions

445 330 236 RCS Brest.
DISTRIVERT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 34799300 EUR.
Adresse : Zone Industrielle de Lanrinou, 29800 Landerneau.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion DISTRIVERT Société par actions simplifiée au capital de 34 799 300 euros Siège social : Zone Industrielle de Lanrinou - 29800 LANDERNEAU 445 330 236 RCS BREST et BRUNO LE JARDINIER Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros Siège social : Espace d'Activités d'Aucfer - 56350 RIEUX 449 491 364 RCS VANNES AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Landerneau du 25 avril 2017, La société BRUNO LE JARDINIER, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, dont le siège social est Espace d'Activités d'Aucfer - 56350 RIEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 449 491 364 RCS VANNES, et la société DISTRIVERT, société par actions simplifiée au capital de 34 799 300 euros, dont le siège social est Zone Industrielle de Lanrinou - 29800 LANDERNEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 445 330 236 RCS BREST, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BRUNO LE JARDINIER par la société DISTRIVERT. La société BRUNO LE JARDINIER ferait apport à la société DISTRIVERT de la totalité de son actif, soit 341 704,10 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 101 513,22 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 240 190,88 euros. La société DISTRIVERT détenant la totalité des 500 parts sociales composant le capital social de la société BRUNO LE JARDINIER, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion serait à effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2017. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le traité de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de VANNES pour la société BRUNO LE JARDINIER - société absorbée - en date du 26 avril 2017, - au greffe du Tribunal de commerce de BREST pour la société DISTRIVERT société absorbante - en date du 26 avril 2017. Pour avis..